



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté préfectoral n° 41-2023-09-21-00001 du 21 septembre 2023, une consultation du public concernant la demande d'enregistrement, formulée par M. Guillaume GOUJON, en vue d'augmenter, en nombre d'animaux équivalents, la capacité de son exploitation d'élevage de volailles, sise au lieu-dit « Le Haut Beaufeu » à SAINT-MARC-DU-COR, sera ouverte en mairie de SAINT-MARC-DU-COR, au titre du code de l'environnement.

Le dossier sera déposé en mairie de SAINT-MARC-DU-COR où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet :

du 16 octobre 2023 au 13 novembre 2023 inclus.

Les intéressés pourront y consigner directement leurs observations ou les adresser par courrier au Préfet de Loir-et-Cher - Pôle environnement et transition énergétique, B.P. 40299 - 41006 BLOIS CEDEX.

Ils pourront également les communiquer par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr en précisant en objet « consultation exploitation de M. Guillaume GOUJON - SAINT-MARC-DU-COR ».

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté de refus ou d'enregistrement assorti de prescriptions.